

Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2019

Le compte administratif présente les comptes et permet d'effectuer le bilan financier de l'année.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget et permet de faire le relevé des dépenses et recettes exécuté par l'ordonnateur, le maire.

Il est conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est excédentaire de 38 144.21 € (déficitaire de 48 393.53 € en 2018).

◆ Les recettes

Chapitre	CA 2019
13 - Subventions d'investissement	20 739,40 €
16 - Emprunts	114 170,00 €
10 - Dotations (FCTVA, taxe aménagement)	6 299,00 €
Total	141 208,40 €

Un emprunt a été contracté afin de réaliser les travaux de voirie pour lesquels des subventions ont été accordées et versées en partie. Le FCTVA relatif aux divers investissements de l'année 2017 a été perçu.

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2019
20 - Immobilisations incorporelles	1 641,60 €
21 - Immobilisations corporelles	98 664,89 €
16 - Emprunts	2 757,70 €
Total	103 064,19 €

Les dépenses d'investissement ont augmenté de plus de 50 % par rapport à 2018.

Il faut noter que :

- Les charges liées aux immobilisations incorporelles (droits utilisation logiciel) sont stables.
- Les charges liées aux immobilisations corporelles sont en hausse.
- Les remboursements d'emprunts (capital) sont stables.

La forte augmentation est due à la réalisation de travaux de voirie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est excédentaire de 17 483.24 € (5 430.51 € en 2018).

◆ Les recettes

Chapitre	CA 2019
70 - Produits de services	8 493,55 €
73 - Impôts et taxes	123 246,66 €
74 - Dotations et participations	69 013,59 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 566,16 €
77 - produits exceptionnels	2 953,76 €
Total	207 273,72 €

Les recettes de fonctionnement ont légèrement diminué (-3.77%) par rapport à 2018.

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

Taxe d'habitation : 12.78 %

Taxe foncière du bâti : 13.88 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

◆ Les dépenses

Chapitre	CA 2019
011 - Charges à caractère général	51 516,77 €
012 - Charges de personnel	61 788,71 €
014 - Atténuations de produits	14 657,75 €
65 - Autres charges de gestion courante	59 704,84 €
66 - charges financières	253,78 €
67- charges exceptionnelles	1 868,63 €
Total	189 790,48 €

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 10.6 %.

Il faut noter que :

- Les charges financières (intérêts d'emprunt) sont stables.
- Les charges à caractère général, les charges de personnel et les atténuations de produits sont en légère hausse.

- La variation la plus significative est due à la baisse des autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles.

~~~~~

Compte tenu des résultats cumulés 2018, des résultats 2019 et des crédits reportés 2019 (33964.20 € de dépenses engagées en 2019 mais qui seront réalisées en 2020) :

- ✓ L'excédent cumulé de la section d'investissement pour l'année 2019 est de 40 681.09 €.
- ✓ L'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2019 est de 137 853.70 €.